

RAPPORTEUR : Monsieur Jean-Michel MEUNIER

OBJET : PRU du quartier de la Plaine d'Ozon : reconfiguration du centre socio-culturel de la Plaine d'Ozon.

Avenants n°1 aux marchés de travaux des lots 3 et 11

Avenants n°2 aux marchés de travaux des lots 1, 2 et 7.

Mesdames, Messieurs,

Par délibération n°21 du conseil municipal du 18 novembre 2011, le Conseil Municipal a autorisé monsieur le Maire ou son représentant à signer les marchés de travaux avec les entreprises retenues à l'issue d'une procédure adaptée pour la reconfiguration du Centre Social d'Ozon, 1 rue Emile Littré.

Par délibération n° 12 du 29 mars 2012, le Conseil Municipal a autorisé monsieur le Maire ou son représentant à signer des avenants n° 1 avec certaines entreprises augmentant le montant total des marchés de travaux de 1 657,39 € T.T.C..

De nouveaux ajustements de chantier s'avèrent nécessaires entraînant une augmentation globale des marchés de 21 767,22 € TTC., soit + 2,27 % et concernent notamment :

- Le lot 1 Désamiantage – Démolitions - Gros-oeuvre - VRD pour des travaux de percements, poteau à supprimer et sciage de bandeaux de la toiture terrasse,*
- Le lot 2 Charpente métallique Serrurerie pour la pose d'un poteau pour soutien d'une conduite gaz et pose d'un garde-corps à l'étage,*
- Le lot 3 Etanchéité pour la découpe et raccords d'étanchéité en toiture terrasse,*
- Le lot 7 Menuiseries intérieures bois pour divers travaux de dépose, porte dans un mur mobile, couverture d'un abri extérieur, blocs-portes complémentaires,*
- Lot 11 Ascenseur pour la mise en place d'un dispositif de mise hors service depuis le sous-sol.*

* * * * *

VU l'article 20 du Code des marchés publics, relatif aux avenants

CONSIDÉRANT les propositions des entreprises concernées, entraînant une variation dans le montant de leurs marchés comme indiqué ci-dessous :

Commune de CHATELLERAULT**Délibération du conseil municipal****du 5 juillet 2012****n° 13****page 2/2**

Entreprises	Lots	Marchés de base T.T.C. (T.V.A. 19,60 %)	Marchés avec avenants n°1 T.T.C. (T.V.A. 19,60 %)	Montants avenants n°1 ou n°2 T.T.C. (T.V.A. 19,60 %)	Nouveaux montants des marchés T.T.C.	% de variation / marchés de base
CIM 5	1 - Désamiantage-Démolitions-Gros-œuvre-VRD	172 206,00 €	188 039,93 €	9 551,46	197 591,39 €	14,74%
VIAS	2 - Charpente métallique - Serrurerie	83 120,03 €	86 575,57 €	983,11	87 558,68 €	5,34%
Etanchéité du Sud-Ouest	3 - Etanchéité	50 700,44 €		5 262,40	55 962,84 €	10,38%
VIAS	4 - Menuiserie ext. alu.	170 311,62 €	135 438,57 €		135 438,57 €	
VIAS	5 - Menuiserie ext. Pvc	98 958,28 €	103 862,95 €		103 862,95 €	
M3C	6 - Plâtrerie	87 065,59 €	83 807,42 €		83 807,42 €	
GUILLON BERGER	7 - Menuiserie Int. bois	92 136,41 €	91 931,33 €	5 198,83	97 130,16 €	5,42%
BATISOL PLUS	8 - Revêtements sols durs	16 111,17 €	14 385,52 €		14 385,52 €	
BOUCHET Frères	9 - Revêtements sols souples	30 659,57 €	34 885,42 €		34 885,42 €	
BOUCHET Frères	10 - Peinture - Revêtements muraux	33 472,79 €	33 912,39 €		33 912,39 €	
DUTREIX-SCHINDLER	11 - Ascenseur	51 416,04 €		771,42	52 187,46 €	1,50%
LUMELEC	12 - Electricité	80 958,91 €	84 668,06 €		84 668,06 €	
SAINT-ELOI-FOUGERE	13 - Plomberie - Sanitaires	20 924,10 €	23 965,34 €		23 965,34 €	
SAINT-ELOI-FOUGERE	14 - Chauffage - Ventilation	41 860,00 €	47 969,36 €		47 969,36 €	
	Montant total avec avenants T.T.C.			21 767,22	1 053 325,56 €	2,27%

Le Conseil municipal ayant délibéré, décide :

- d'autoriser le Maire ou son représentant, à signer les avenants n°1 et 2 aux marchés correspondants, pour les montants indiqués ci-dessus.

- de prolonger les délais d'exécution de deux mois; compte tenu des travaux complémentaires.

Les dépenses correspondantes seront imputées sur la ligne budgétaire 820.22/2315/OP102/4600, Nomenclature EQ 301.

UNANIMITE

Certifiée exécutoire

Par le maire de la commune de Châtellerault
Transmis à la sous préfecture, le 09/07/12 N° 5044
Publié au siège de la Mairie, le 10/07/12

Pour ampliation,
Pour le maire et par délégation,
La responsable du service juridique
Emmanuelle ADAM